



Note de présentation brève et synthétique COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ainsi que les documents officiels (délibération et maquette) : www.ville-poisat.fr.

SOMMAIRE

1. Contexte	2
2. Résultats de l'exercice.....	2
3. Section de fonctionnement	3
Les recettes de fonctionnement	3
Les dépenses de fonctionnement.....	7
4. Section d'investissement	10
Les recettes d'investissement	10
Les dépenses d'investissement.....	11
5. Etat de la dette.....	13
Les indicateurs.....	13
Profil d'extinction de la dette	14

1. Contexte

Au niveau national, l'année 2021 a été une année de reprise économique. L'inflation a progressé en France de 2,1 % sur l'année.

Pour la commune, cette année a encore une fois été marquée par les effets de la crise sanitaire. Les services ont été impactés dans leur organisation par des mesures de lutte contre la pandémie avec notamment le confinement d'avril 2021. Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, l'école élémentaire accueille une 6^{ème} classe. Les travaux d'accessibilité du centre socio-culturel et sportif ont été réalisés durant l'été 2021 ainsi que le réaménagement intérieur du multi-accueil. Sur le plan fiscal, l'année 2021 a été le début de l'application pour la commune de la réforme de la taxe d'habitation.

2. Résultats de l'exercice

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif retrace les mouvements effectués et fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Les résultats de clôture 2021 s'établissent comme suit :

Fonctionnement	réalisé 2020	réalisé 2021
Dépenses de fonctionnement	1 800 284,02 €	1 887 413,90 €
Recettes de fonctionnement	2 039 582,47 €	2 052 924,22 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	239 298,45 € (excédent)	165 510,32 € (excédent)
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	106 459,35 €	115 000 €
Résultat de fonctionnement cumulé (1)	345 757,80 € excédent)	280 510,32 € (excédent)

Investissement	réalisé 2020	réalisé 2021
Dépenses d'investissement	643 487,96 €	812 557,18 €
Recettes d'investissement	622 236,03 €	548 850,15 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-21 251,93 € (déficit)	-263 707,03 € (déficit)
Résultat d'investissement antérieur reporté	564 141,56 €	542 889,63 €
Résultat d'investissement cumulé (2)	542 889,63 € (excédent)	279 182,60 € (excédent)
Restes à réaliser en dépenses d'investissement (3)	319 737,25 €	82 791,55 €

Résultat global de clôture (1+2-3)	568 910,18 € (excédent)	476 901,37 € (excédent)
------------------------------------	----------------------------	----------------------------

Le résultat global de clôture 2021 (fonctionnement + investissement) du compte administratif est excédentaire et s'élève à 476 901,37 €. En fonctionnement, l'année 2021 constate un résultat en baisse par rapport à 2020 mais reste toujours excédentaire. En investissement, le report des résultats antérieurs permet de conserver une section excédentaire à 279 182,60€.

Ces excédents feront l'objet de reprise et d'affectation au budget primitif 2022, ils permettront ainsi de financer les nouveaux projets d'investissement.

3. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il assure le bon fonctionnement au quotidien des services.

Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement la commune en 2021 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population ;
- Les impôts locaux, les taxes ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les loyers des immeubles communaux ;
- Les subventions de la CAF pour l'enfance et la jeunesse.

Chapitre	CA 2020	CA 2021	Variation
013 - Atténuations de charges	66 862,64 €	37 456,48 €	-43,98%
70 - Produits des services et ventes diverses	101 604,52 €	138 270,28 €	36,09%
73 - Impôts et taxes	1 534 270,00 €	1 600 349,95 €	4,31%
74 - Dotations, subventions et participations	221 055,66 €	153 219,91 €	-30,69%
75 - Autres produits de gestion courante	93 047,04 €	89 718,40 €	-3,58%
Total recettes gestion courante	2 016 839,86 €	2 019 015,02 €	0,11%
76 - Produits financiers	2,75 €	2,60 €	-5,45%
77 - Produits exceptionnels	7 664,89 €	14 823,38 €	93,39%
Total recettes réelles de fonctionnement	2 024 507,50 €	2 033 841,00 €	0,46%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	15 074,97 €	19 083,22 €	26,59%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	106 459,35 €	115 000,00 €	8,02%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 146 041,82 €	2 167 924,22 €	1,02%

Notre analyse portera sur les recettes de gestion courante - qui correspondent aux recettes totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre, les produits financiers et exceptionnels et l'excédent reporté.

Elles sont égales à 2 019 015,02 € et sont globalement à niveau constant par rapport à 2020 (+0,11%). Toutefois des variations sont constatées sur les différentes catégories de recettes.

- Atténuation de charges :

Ce chapitre correspond aux remboursements de rémunération et charges du personnel suite aux arrêts de travail et au financement par l'Etat d'agents en contrats aidés. Les remboursements 2021 sont en baisse de 43,98% car les 2 contrats aidés pour le service Enfance-Jeunesse et vie associative n'ont pas été renouvelés pour la rentrée scolaire 2021-2022 (soit 6,5k€ de recettes en moins) et moins de remboursement d'absence du personnel.

- Produits des services :

Le chapitre 70 enregistre les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs ainsi que les activités annexes comme la location de salles communales et les spectacles culturels.

Objet	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 2020/2021
Culture	3 449 €	527 €	2 047 €	288,43%
Centre de loisirs	50 903 €	36 474 €	35 226 €	-3,42%
Restauration scolaire	81 619 €	45 833 €	80 296 €	75,19%
Location de salles	4 376 €	1 020 €	899 €	-11,91%
Autres recettes	20 203 €	17 751 €	19 802 €	11,56%
Total chap 70 - produits des services	160 550 €	101 605 €	138 270 €	36,09%

Ces recettes sont en hausse de 37k€ par rapport à 2020 soit +36,09%. Mais l'année 2020 est à nuancer car la baisse de fréquentation était liée aux mesures sanitaires (fermeture des services, salles de spectacle et salles des fêtes).

La baisse d'activité pour le centre de loisirs s'explique par une modification de l'activité : un partenariat avec le CLC d'Eybens a été mis en place pour l'organisation des vacances du mois d'août et avec les ACL pour les vacances de Toussaint.

La grille tarifaire de la restauration a fait l'objet d'une nouvelle révision afin que le coût pour les familles soit acceptable et en concordance avec leurs revenus : la tarification solidaire à 1 euro a été étendue aux familles dont le quotient familial est inférieur à 500 et 3 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 500 et 750. Entre septembre et décembre 2021, 456 repas à 1€ ont été servis. A noter qu'une convention avec l'Etat permet de financer le dispositif de restauration scolaire à 1 euro dont les premiers remboursements auront lieu en 2022 (3€ financés par repas à 1€).

- Impôts et taxes :

Ce chapitre concerne essentiellement la fiscalité locale. Il est en progression de 4,31 % par rapport à 2020. Il se détaille ainsi :

Objet	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation
Taxes foncières et d'habitation	1 319 832 €	1 346 312 €	1 411 558 €	4,85%
Dotation de solidarité communautaire	88 308 €	104 370 €	96 339 €	-7,69%
Taxe sur les pylônes électriques	14 568 €	15 258 €	15 606 €	2,28%
Droits de mutation	61 330 €	67 681 €	67 983 €	0,45%
TCCFE	0 €	0 €	8 864 €	
Autres	3 585 €	649 €	0 €	-100,00%
Total chap 73 - impôts et taxes	1 487 623 €	1 534 270 €	1 600 350 €	4,31%

La commune n'a pas modifié ses taux d'imposition depuis 2013 mais les recettes fiscales évoluent chaque année. En effet, il faut tenir compte de l'évolution physique des bases d'imposition (nouvelles constructions et amélioration des habitations) et de la revalorisation annuelle des valeurs locatives définie par la loi de Finances (+0,2% en 2021). 2021 a été l'année de la mise en place la réforme de la taxe d'habitation (TH) : la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour les communes. Pour compenser cette suppression, le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçu en 2020 par le département est transféré aux communes. Le taux départemental de TFB est venu s'ajouter au taux communal. Le calcul d'un coefficient correcteur a garanti à la commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

Rappel des taux d'imposition 2021 :

- Taxe d'habitation : 12,94%
- Taxe foncière sur le bâti : 46,56% (30,66%+15,90%)
- Taxe foncière non bâti : 85,15%

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est obligatoire pour les Métropoles. C'est un versement au profit des communes membres, réparti en fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes. La DSC a été maintenue par Grenoble-Alpes-Métropole en 2021. La DSC s'élève à 96 339 € en 2021 (la variation dans le tableau ci-dessus correspond à un décalage du solde de versement 2019).

Une nouvelle recette est perçue cette année : la TCCFE (Taxe communale sur la consommation finale d'électricité). Elle est perçue en application de la loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui a réformé le régime de taxation de l'électricité. Dans un objectif d'harmonisation, la réforme a mis en place un calendrier d'harmonisation progressive, impliquant un alignement à la hausse car la commune de Poisat n'appliquait pas cette taxe auparavant.

- Dotations, participations :

Le chapitre 74 concernant les dotations, subventions et participations a connu en 2021 une baisse importante de 30,69% soit -67k€.

Objet	CA 2020	CA 2021	Variation 2020/2021
DGF	69 581 €	56 481 €	-18,83%
DSR	23 180 €	23 586 €	1,75%
CAF	60 376 €	58 644 €	-2,87%
Compensation TH	38 013 €	0 €	-100,00%
Autres recettes	29 906 €	14 509 €	-51,48%
Total chap 74 - dotations, participations	221 056 €	153 220 €	-30,69%

Comme depuis 2014, les dotations de l'Etat sont en baisse : la DGF (dotation globale de fonctionnement) a été réduite à 56k€ soit -18,83%.

Ce chapitre enregistre aussi les participations de la CAF. La CAF a pris en 2020 des mesures de soutien aux collectivités avec le maintien des prestations de services (périscolaire et extrascolaire), sur la base des activités déclarées en 2019 pendant les périodes de confinement, ce qui permet de maintenir le niveau de financement du centre de loisirs.

Le fait marquant en 2021 sur ce chapitre est la fin de la compensation de taxe d'habitation pour les foyers à condition modeste en raison de la réforme de la taxe d'habitation. C'est donc une perte de recettes de 38k€ par rapport à 2020 pour la commune.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien, la consommation des fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre	CA 2020	CA 2021	Variation
011 - Charges à caractère général	609 781,16 €	657 951,95 €	7,90%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	894 605,88 €	930 129,24 €	3,97%
014 - Atténuations de produits	38 264,00 €	25 989,00 €	-32,08%
65 - Autres charges de gestion courante	158 044,69 €	156 080,36 €	-1,24%
Total dépenses de gestion courante	1 700 695,73 €	1 770 150,55 €	4,08%
66 - Charges financières	13 684,71 €	11 891,25 €	-13,11%
67 - Charges exceptionnelles	378,89 €	1 290,97 €	240,72%
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 714 759,33 €	1 783 332,77 €	4,00%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	85 524,69 €	104 081,13 €	21,70%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 800 284,02 €	1 887 413,90 €	4,84%

Les dépenses réelles de fonctionnement - qui neutralisent les amortissements et les écritures comptables exceptionnelles - sont égales à 1 783 332,77 € en 2021 et enregistrent une hausse de 4% par rapport à 2020. Pour mémoire, les dépenses de 2019 ne sont pas atteintes, elles étaient de 1 838 455 €.

- Charges à caractères général :

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des équipements communaux : électricité, gaz, repas de la restauration scolaire, fournitures, contrats de maintenance...

Ce chapitre est en hausse de 7,90% par rapport à l'exercice 2020.

Les principales dépenses sont :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation
Gaz	40 606,25 €	38 483,09 €	36 263,02 €	-5,77%
Electricité	21 162,88 €	27 147,55 €	28 760,27 €	5,94%
Eau	11 084,55 €	7 020,16 €	7 979,92 €	13,67%
Prestation d'entretien des locaux	53 402,40 €	54 565,85 €	60 026,76 €	10,01%
Fourniture de produits d'entretien	5 190,10 €	10 494,52 €	7 318,76 €	-30,26%

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation
Fourniture et livraison de repas	50 176,64 €	32 439,81 €	50 320,95 €	55,12%
Maintenance informatique	6 171,90 €	12 770,29 €	10 629,05 €	-16,77%
Maintenance copieurs	8 785,24 €	9 585,32 €	8 402,88 €	-12,34%
Elagage, taille, tonte, débroussaillage	17 247,96 €	9 961,00 €	13 143,92 €	31,95%
Location T1, T1bis, T3 Mairie	11 748,34 €	11 980,33 €	12 666,94 €	5,73%
Assurances	7 835,01 €	7 037,59 €	7 678,40 €	9,11%
Taxes foncières	23 344,00 €	14 987,00 €	15 135,00 €	0,99%

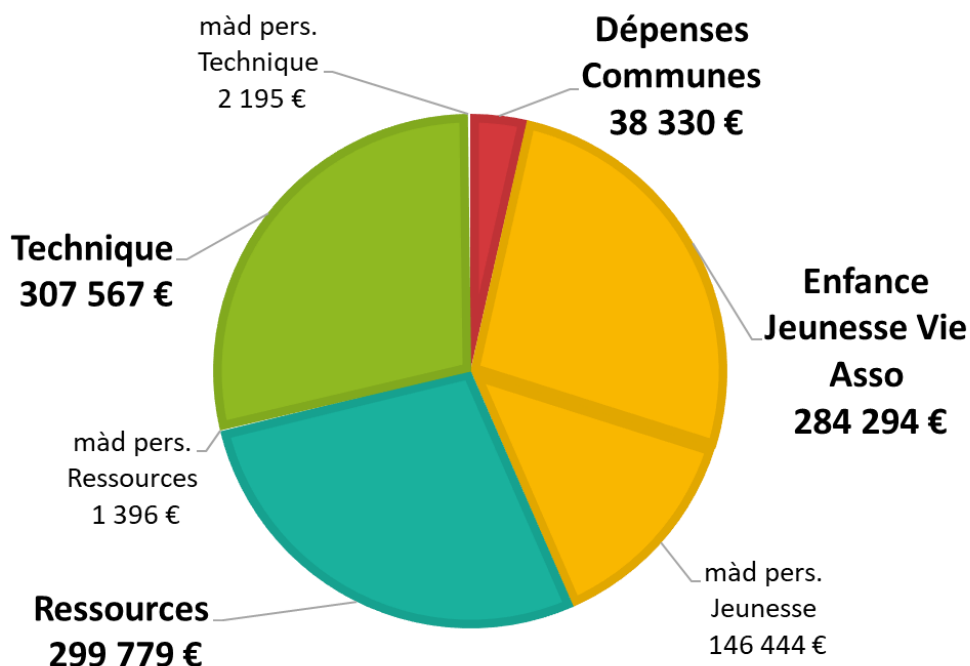
A noter, que les dépenses en fourniture et livraison de repas ont retrouvé leur niveau en 2021 (l'année 2020 ayant été marquée par une activité plus basse en raison des confinements).

- Dépenses de personnel :

Les charges de personnel s'établissent à 930 129,24 €, soit une hausse de 3,97% en comparaison à 2020. Un poste de référent périscolaire a été créé à la rentrée scolaire 2021/2022 (auparavant mise à disposition de personnel au chapitre 011).

En prenant en compte les mises à disposition de personnel (comptabilisées au chapitre « 011-charges à caractère générales », les dépenses de personnel 2021 représente près de 1 080 000 € réparti de la façon suivante :

Dépenses de personnel 2021 (chapitres 011 et 012)



Le poste de DGS est réparti ainsi : 50% ressources, 30% jeunesse, 20% technique
 Les mises à disposition de personnels sur le chapitre 011 concernent la coordination du PEL (Association Les Francas), la mise à disposition de personnels (ADAMS-MFI), et la mise à disposition d'ETAPS (Ville d'Eybens).

- Charges financières :

Les charges financières (intérêts des emprunts) s'élèvent à 11 891,25€ en 2021. Elles continuent de diminuer (-13,11%) car aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

- Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre correspond à des participations versées à Grenoble-Alpes-Métropole et autres syndicats, au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et au CCAS.

Les principales dépenses sont les suivantes :

Objet	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation
Indemnités, cotisations et formations élus	60 792 €	73 039,34 €	74 827,83 €	2,45%
Subvention CCAS	10 000 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
Subventions aux associations	43 100 €	46 100,00 €	47 825,00 €	3,74%
Eclairage Public (GAM)	- €	4 314,36 €	2 329,51 €	-46,01%
Autorisation Droit des Sols (GAM)	1 730 €	4 510 €	5 060 €	12,20%
RAM	2 734 €	2 865 €	4 430 €	54,62%
Gymnase Fernand Faivre (SIFFEP)	13 500 €	11 000 €	4 700 €	-57,27%
Autres	4 452 €	6 216 €	6 908 €	11,13%
Total chap 65 - Charges de gestion courante	136 308 €	158 045 €	156 080 €	-1,24%

A noter, une erreur de comptabilisation sur ce chapitre constatée en 2019 pour les indemnités d'élus. Le montant réellement payé en 2019 s'élève à 72 818€ (sur chapitres 012 et 65).

- Opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre 2021 s'élèvent à 104 081,13 € et concernent les écritures d'amortissements des immobilisations et la plus-value sur la vente aux enchères d'un véhicule.

4. Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles.

Les recettes d'investissement

Chapitre	CA 2020	CA 2021	Variation
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	564 141,56 €	542 889,63 €	-3,77%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	394 677,44 €	295 123,16 €	-25,22%
13 - Subventions d'investissement	135 220,45 €	110 086,00 €	-18,59%
20 - Immobilisations incorporelles	745,07 €	0,00 €	-100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 524,69 €	104 081,13 €	21,70%
041 - Opérations patrimoniales	6 068,38 €	28 715,52 €	373,20%
21 - Immobilisations en cours	0,00 €	10 844,34 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 186 377,59	1 091 739,78 €	-7,98%

- Dotations, fonds divers et réserves :

Le FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) est un remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA, destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement. Il s'élève à 64 365,36 € en 2021 contre 77 259,44 € en 2020.

Ce chapitre a aussi intégré 230 757,80 € de résultat de fonctionnement 2020 affecté à l'investissement 2021.

- Subventions :

La commune a reçu le soutien de plusieurs financeurs dans le cadre de projets d'investissements. Les subventions perçues en 2021 sont les suivantes :

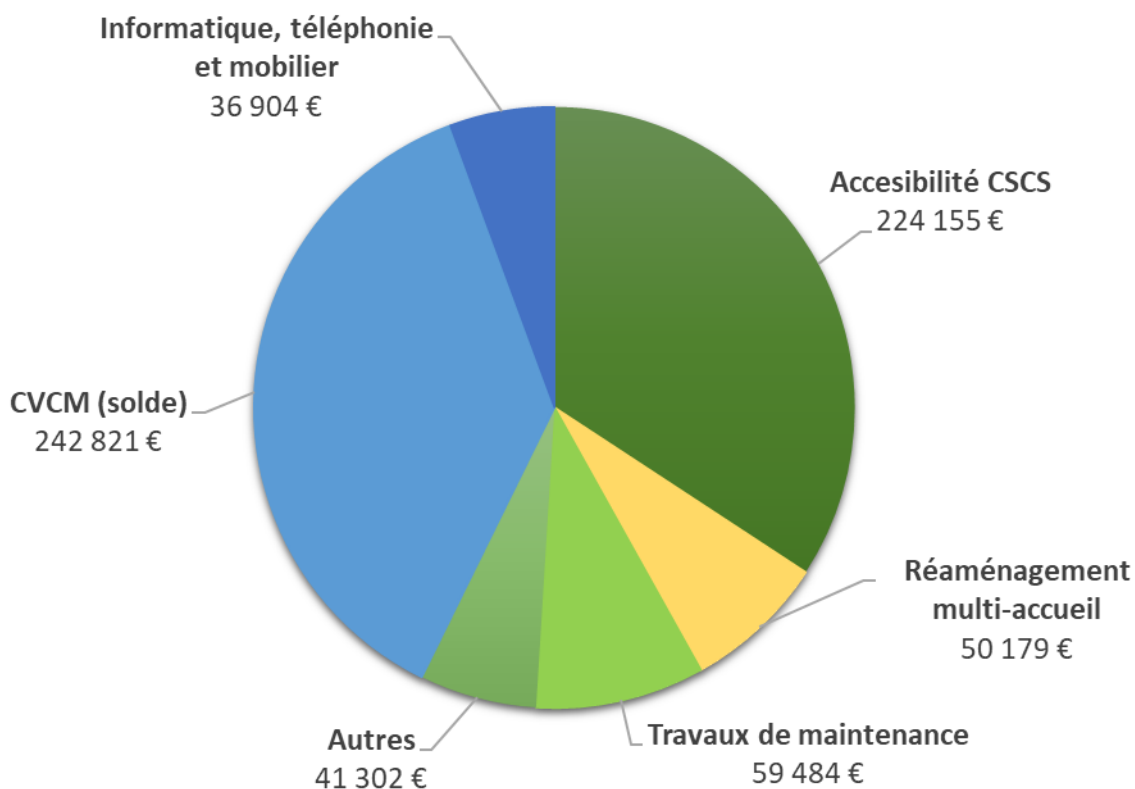
Objet	Financier	Dispositif	Montant
Accessibilité du CSCS	Etat (Préfecture)	DETR	12 900 €
	Département	Dotation territoriale	14 512 €
Chaufferie Bois Mairie	Etat (Préfecture)	DETR	22 000 €
	Métropole	Fonds chaleur ADEME	21 882 €
	Région	AAP Bois Energie	37 028 €
Isolation combles école élémentaire	Département	Plan écoles	1 764 €
Total subventions			110 086 €

Les dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2020	CA 2021	Variation
16 - Emprunt et dettes assimilées	108 286,86 €	109 912,98 €	1,50%
20 - Immobilisations incorporelles	21 214,51 €	19 172,40 €	-9,63%
204 - Subventions d'équipement versées	7 634,00 €	188 179,10 €	
21 - Immobilisations corporelles	181 730,55 €	214 528,92 €	18,05%
23 - Immobilisations en cours	302 728,69 €	232 965,04 €	-23,04%
26 - Participations et créances	750,00 €	0,00 €	-100,00%
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	15 074,97 €	19 083,22 €	26,59%
041 - Opérations patrimoniales	6 068,38 €	28 715,52 €	373,20%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	643 487,96 €	812 557,18 €	26,27%

En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer.

Les dépenses d'investissements 2021 se répartissent selon les thématiques suivantes :



- Accessibilité du CSCS

Les travaux de mise en accessibilité aux publics du centre socio-culturels et sportif ont été réalisés durant l'été 2021 pour un montant de 224 155 € TTC en 2021. Le solde de certains marchés reste à payer en 2022 à hauteur de 50 000 €.

Ces travaux ont permis de rendre l'accueil accessible, de créer de nouveaux espaces d'activité de réaménager le parvis et de rénover les salles d'activités.

Des financements ont été obtenus auprès du département de l'Isère, de l'État, et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : les 1ers acomptes ont été perçus en 2021, les soldes seront versés en 2022.



- Réaménagement du multi-accueil :

Créé en 2012, l'espace multi-accueil est mis à disposition de l'association Bout'chou qui en assure la gestion. Il est principalement exposé au sud et la température en période estivale le rend difficilement compatible avec l'accueil de jeunes enfants. Un système de climatisation a donc été installé au mois d'avril dans l'ensemble des espaces accueillant des enfants. Par ailleurs, des travaux d'agrandissement ont été entrepris pendant la fermeture estivale de l'établissement afin d'améliorer l'accueil des enfants.

Le coût des travaux est de 50 179 € TTC. La CAF de l'Isère finance cette opération à hauteur de 80%. La subvention sera perçue en 2022.



- Cœur de Ville-Cœur de Métropole (CVCM) :

Le projet de réaménagement de centre de Poisat (dit « CVCM » pour Cœur de village / Cœur de Métropole) s'est achevé à l'automne 2019.

Ils ont fait l'objet d'une convention de co-maitrise d'ouvrage avec la Métropole. Le solde financier a été versé cette année pour un montant de 242 821 €.

- Informatique, téléphonie et mobilier :

Une enveloppe de 36 904 € a permis de :

- meubler la 6^{ème} classe de l'école élémentaire ouverte à la rentrée 2021-2022,
- moderniser et refondre le système de téléphonie de la mairie et des bâtiments communaux,
- doter la salle du conseil municipal d'un système de visioconférence,
- équiper la salle Léo Lagrange d'un vidéoprojecteur plus performant.

- Travaux de maintenance :

Les actions en faveur de l'amélioration énergétique des bâtiments communaux se sont poursuivies et d'autres travaux de maintenance et d'amélioration ont été réalisés. Les principales réalisations 2021 sont :

Objet	Montant
Bâtiments communaux - mise en conformité électrique	9 256 €
Foot - main courante et clôture	5 988 €
Ecole maternelle - reprise calorifuge	11 568 €
Ecole élémentaire - isolation des combles	10 085 €
Espace Léo Lagrange - fermeture local rangement	3 907 €
Ateliers municipaux - rideau métallique	4 627 €
CSCS - modernisation des éclairages	4 650 €
Autres	9 403 €
Total maintenance 2021	59 484 €

5. Etat de la dette

Les indicateurs

	2020	2021	Variation
Capital restant dû au 31/12/N (encours de dette)	1 393 677,91 €	1 284 764,94 €	-7,81%
Nombre d'emprunts	6	6	-
Type d'emprunt	100% taux fixe	100% taux fixe	
Taux d'endettement	68,84%	63,17%	-8,24%
Capacité de désendettement	4,5 ans	5,1 ans	13,33%

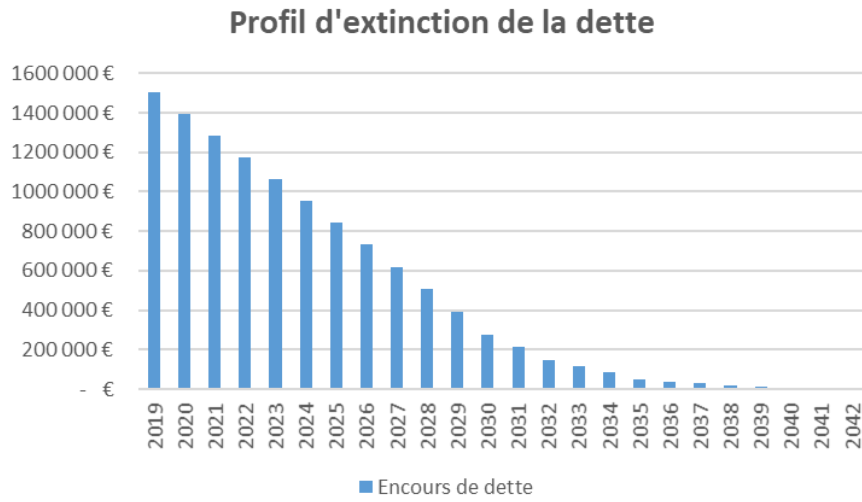
- Taux d'endettement :

Le taux d'endettement apprécie la charge de la dette d'une commune relativement à ses recettes réelles de fonctionnement (rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement). Pour Poisat, le taux d'endettement s'élève à 63,17% en 2021 contre 68,84% en 2020. Ce taux est maîtrisé et en dessous du seuil d'alerte fixé à 120%.

- La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est le nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser toute sa dette. Ce ratio est considéré satisfaisant lorsqu'il se situe en dessous de 12 ans. Passé ce seuil, la collectivité pourrait rencontrer des difficultés de couverture budgétaires du remboursement de la dette. La capacité de désendettement de la commune de Poisat se situe à 5,1 ans en 2021 soit un niveau en deçà du seuil d'alerte.

Profil d'extinction de la dette



A Poisat, le 14 mars 2022

Le Maire, Ludovic BUSTOS